



La compagnie « **JE EST UN AUTRE** » est une jeune compagnie installée à **Amilly** dans le Loiret. *Les Bonnes*, sa première création, est le résultat d'une **résidence de création** à l'Âne Vert Théâtre de Fontainebleau en décembre 2017 & janvier 2018. Nous remercions Michel DEMONGEOT, Directeur de l'Âne Vert Théâtre pour la confiance qu'il nous a accordée.

Nous adressons également nos plus vifs remerciements à tous les « artistes angels » ayant participé à notre collecte sur la plateforme **Proarti**.

Notre reconnaissance va aussi aux personnes qui nous ont accueillis pour la réalisation des vidéos projetées lors du spectacle : la ville d'Amilly & le personnel de la piscine municipale, M. & Mme MARTIN, propriétaires du Petit Courtoiseau, Mme Myriam PINCHARD et sa fille Iris, Mme Marine JANCESKI & Melle Elise RISSET de l'Écurie des hameaux à Chuelles, propriétaires du cheval Vivaldi ainsi que Mme Anne LEBÈGUE & M. Marc LE STRADIC. Enfin, nous adressons un remerciement particulier à M. Bernard LANDRY pour la réalisation des tableaux.

LES BONNES

d'après

Jean Genet



Adaptation & mise en scène : Aurélie PLAUT
Avec Clémence FOURNIER & Aurélie PLAUT

Vendredi 9 & Samedi 10 février 2018 à 20h30
Dimanche 11 février 2018 à 17h

Âne Vert Théâtre
6 rue des Sablons
77300 Fontainebleau





Une œuvre, Les Bonnes de Jean GENET
Une relecture, la place du fantasme
Une source d'inspiration, l'affaire PAPIN
Un mobile, la passion
Une arme, le poison
Un assassin, la folie

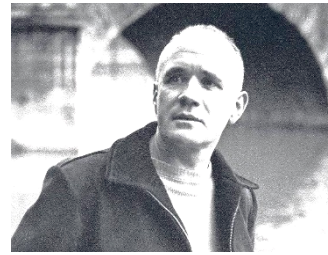
Dans la pièce de Jean GENET jouée pour la première fois en 1947 dans la mise en scène de Louis Jouvet, les Bonnes, Solange & Claire, répètent inlassablement le meurtre de Madame, la maîtresse qu'elles rêvent d'assassiner.

Leur « jeu » macabre est un rituel de travestissement, les deux sœurs incarnant à tour de rôle le personnage de Madame pour mieux orchestrer leur geste meurtrier. Pourtant, elles échouent... Madame s'échappe sans qu'elles puissent aller jusqu'au bout de leurs intentions...

Et si Madame ne s'était pas échappée? Et si les Bonnes avaient réussi à l'empoisonner? Et si la paranoïa et la schizophrénie avait remporté la partie?

Ce sont les problématiques liées à la passion, à l'inceste et à la folie que nous souhaitons interroger ici dans une mise en scène radicale, poussant la dramaturgie initiale à l'extrême. Un pas de deux vers la mort... L'univers de GENET, celui du fantasme & de l'enfermement deviendra éclatant et plongera le spectateur dans un univers fait de rêves et de délires...

« Il y a un étroit rapport entre les fleurs & les bagnards. La fragilité, la délicatesse des premières sont de même nature que la brutale insensibilité des autres. Que j'aie à représenter un forçat — ou un criminel — je le parerai de tant de fleurs que lui-même disparaissant sous elles en deviendra une autre, géante, nouvelle. » Jean GENET



Jean GENET, écrivain, poète et auteur dramatique, naît à Paris le 19 décembre 1910. Sa mère l'abandonne à la naissance. Pupille de l'Assistance publique, il est placé dans une famille du Morvan. Très jeune il commet son premier vol et éprouve ses premiers émois homosexuels, éléments fondateurs du mythe GENET. Dès son adolescence il commence une existence

marginale et rebelle, passant par la prison à plusieurs reprises. C'est d'ailleurs à Fresnes qu'il commence sa première œuvre, en 1942, *Le condamné à mort*. GENET est un perfectionniste, obsédé par la beauté du mot. Jean COCTEAU et Jean-Paul SARTRE le font découvrir et le défendent. À partir de 1947, GENET écrit essentiellement des pièces de théâtre. Il est un des auteurs dramatiques les plus joués du répertoire français. Il meurt à Paris le 15 avril 1986.

Un fait divers sanglant

Lorsque la pièce de GENET est jouée pour la première fois, il ne fait aucun doute qu'un fait divers est à l'origine des *Bonnes* : l'affaire des sœurs PAPIN, effroyable meurtre commis par ces deux domestiques au Mans en 1933. Christine et Léa PAPIN sont sœurs & travaillent depuis 7 ans au service de M. René LANCELIN – un ancien avoué – & de sa femme, Léonie LANCELIN. Christine est l'aînée, Léa la cadette. Le 2 février 1933 au soir, M. LANCELIN et son gendre découvrent chez eux un spectacle d'une rare violence : sur le palier du premier étage, gisent les cadavres de Mme & de Melle LANCELIN. Les deux femmes sont défigurées. Leur visage est écrasé sous les coups d'un petit pot en étain et elles ont été énuclées. Lorsqu'ils grimpent les escaliers, les bonnes sont dans leur chambre. Elles sont blotties sur un lit l'une contre l'autre et avouent tout de suite leur crime.



Adaptation, mise en scène & scénographie: Aurélie PLAUT

Claire: Clémence FOURNIER

Solange: Aurélie PLAUT

Madame (vidéo): Catherine BAYLE

Monsieur (vidéo): Vincent BRUNERIE

Voix-off Procureur Général: Raphaël FOURNIER

Création lumière: Fabien LEDUCQ

Réalisation vidéo: Ryan D'Achille

Chorégraphie: Robin TIROT